

**L'HOMME**

**L'Homme**

Revue française d'anthropologie

192 | 2009

Écritures et langage

---

## Essai pour une définition des écritures

*An Attempt to Define Forms of Writing*

Jean-Jacques Glassner

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/22268>

DOI : 10.4000/lhomme.22268

ISSN : 1953-8103

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 27 octobre 2009

Pagination : 7-22

ISSN : 0439-4216

### Référence électronique

Jean-Jacques Glassner, « Essai pour une définition des écritures », *L'Homme* [En ligne], 192 | 2009, mis en ligne le 22 octobre 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/22268> ; DOI : 10.4000/lhomme.22268

---

# Essai pour une définition des écritures

Jean-Jacques Glassner

**L'**ÉCRITURE EST INVENTÉE quatre fois en des temps, des lieux et des environnements sociaux différents. On entend par invention le procès de création d'un objet qui n'existait pas au préalable. En l'état des connaissances, la plus ancienne écriture remonte au xxxiv<sup>e</sup> siècle en pays de Sumer, dans la Mésopotamie méridionale ; l'Égypte suit quelques décennies, peut-être un siècle, plus tard ; le tour de la Chine ne vient qu'au xiii<sup>e</sup> siècle, celui des Mayas du Yucatán au iv<sup>e</sup> (toutes ces dates s'entendent avant l'ère commune). Ces quatre écritures ont en commun d'être des systèmes mixtes, tout à la fois logographiques et phonétiques.

L'événement apparaît comme un fait culturel majeur. L'effort consenti pour la créer montre que l'on est en présence de l'une des grandes aventures intellectuelles de l'histoire de l'humanité qui conduit l'homme à une méditation sur les mots de sa langue et ceux de la langue d'autrui ; partant, elle l'entraîne aussi dans une réflexion renouvelée sur son environnement, le cosmos, la nature et la société. De nature à pérenniser la parole, elle fait figure d'entreprise démiurgique, permettant de défier la mort elle-même. C'est donc sans surprise qu'elle suscite rapidement un phénomène d'imitation. Sur le plateau iranien, l'écriture dite proto-élamite se déploie immédiatement en s'inspirant de l'écriture mésopotamienne. Il n'est pas impossible que l'Égypte emprunte le concept à la Mésopotamie, et l'on aimerait en savoir davantage sur l'écriture de l'Indus, encore enveloppée dans son voile de mystère et qui pourrait avoir vu le jour dès le début du iii<sup>e</sup> millénaire. Semblablement, le concept d'écriture a pu gagner la Chine à partir du Proche-Orient (Fr. Bottéro 2004). Au Yucatán, l'écriture apparaît simultanément chez des populations de parler maya, péri-olmèque et zapotèque.

---

Je remercie vivement Béatrice Fraenkel pour sa lecture attentive et les précieuses remarques qu'elle a bien voulu me faire.

L'écriture alphabétique, pour sa part, n'est inventée (on entend ici par invention l'acte qui consiste à organiser sur un mode inédit un objet préalablement connu) qu'une seule fois, par les Cananéens, sur la rive orientale de la mer Méditerranée, au cours du premier tiers du II<sup>e</sup> millénaire. Tous les alphabets connus s'en inspirent, même au prix de longs détours.

## La question des origines

D'Aristote à Warburton, Condillac et Hegel, les philosophes ne voient dans l'écriture qu'un sous-produit, la banale transcription graphique d'un message oral. Depuis Ferdinand de Saussure, les linguistes leur emboîtent le pas, croyant progresser dans la connaissance en l'excluant du champ de la linguistique et en la rattachant exclusivement à la sémiologie. Ces prises de position répétées ont conduit à reconnaître en elle l'héritière directe des premières représentations figurées imaginées par l'homme.

Avec l'apparition de l'*Homo sapiens*, l'homme préhistorique, rompant l'unité du corps et du langage, se livre à un « graphisme médité », ne cessant de dessiner, de peindre, de graver, de sculpter. Au sein de cette ample production et dans le sillage d'André Leroi-Gourhan, on identifie la présence de mythogrammes, des images plastiques notant des représentations mentales complexes. Cette mythographie est souvent présentée comme une première ébauche d'écriture. Après la découverte du Nouveau Monde et de ses habitants, conquérants, érudits et administrateurs sont confrontés à une réalité qui s'impose à eux : les Indiens écrivent, même si les signes de leurs écritures demeurent indéchiffrables. Il faut attendre 1937 pour voir David Diringer trancher, pour la majorité de ces écritures, en faveur d'une pictographie. Or, celle-ci a mauvaise réputation. Réduite à peindre les seuls objets concrets dont elle veut parler, elle est limitée dans sa capacité à transcrire des messages et apparaît comme une mnémotechnique, une notation embryonnaire qui ne se réfère pas à la forme phonique de l'énoncé et se tient à distance de la langue parlée, voire l'ignore complètement, comme un outil voué à l'échec parce qu'incapable de véhiculer la moindre information, requérant, dit-on, « la même personne pour [le] coder et pour [le] décoder ». James G. Février la qualifie d'écriture synthétique, Ignace J. Gelb d'avant-courrier de l'écriture ; d'aucuns veulent voir dans la plus ancienne écriture mésopotamienne un ultime exemple de ce mode d'expression (J. Bottéro 1982).

Une variante de cette thèse voit l'écriture prendre naissance, toujours dans le sillage d'André Leroi-Gourhan, dans des procédures de mémorisation des valeurs numériques. Les travaux de Denise Schmandt-Besserat sont au cœur des réflexions sur ce thème. Cette auteure postule que

l'écriture serait née d'une pratique comptable plusieurs fois millénaire et elle s'attache à montrer que les signes de l'écriture mésopotamienne sont les répliques fidèles, mais en deux dimensions, d'un système de pictogrammes ou jetons à trois dimensions, des *calculi*, en usage dans l'ensemble du Proche et du Moyen Orient entre les IX<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> millénaires. Malgré ses efforts, elle échoue dans sa tentative de démonstration (Glassner 2000). Il n'empêche, au sein de la laborieuse construction qu'elle échafaude, il existe, à partir du milieu du IV<sup>e</sup> millénaire, un noyau dur composé d'un petit nombre de jetons qui sont groupés dans des bulles-enveloppes en argile et qui sont d'incontestables *calculi*. En toute logique, on peut être tenté d'y voir les ancêtres des signes de l'écriture mésopotamienne réservés à la notation des nombres. En l'état des sources, la comparaison entre les marques numériques et les *calculi*, lorsqu'elle est possible, fait toutefois apparaître un défaut de correspondance entre la silhouette des premiers et la forme des seconds.

Les jugements portés sur la pictographie résultent de l'absence d'étude sérieuse à son propos. On sait, aujourd'hui, grâce à une longue enquête ethnographique (Severi 2007, 2009), que l'on est en présence d'un art particulièrement raffiné de contrôle de la mémoire orale au moyen de la mémoire visuelle dans des sociétés sans écriture. Dans le cadre de l'apprentissage d'un récit, cet art dispose les images de manière parallèle à l'organisation des mots appris par cœur, il est « la partie graphique d'une technique mémorielle : le parallélisme ». Les récits mémorisés le sont, en effet, selon deux méthodes solidaires : d'une part, l'apprentissage par cœur des mots et des sons, d'autre part, celui de séries de dessins qui répondent à des conventions précises exigeant le recours à l'apprentissage d'un code. En un mot, loin d'être une écriture échouée, la pictographie est un dispositif mnémotechnique parfaitement achevé. Comme il a été maintes fois souligné, elle se propose d'elle-même comme l'ancêtre de la bande dessinée dépourvue de phylactères. Dans l'Orient ancien, c'est principalement dans la glyptique que l'on découvre le mode de représentation le plus proche. Il est peut-être possible de rattacher à la pictographie, mais sans certitude aucune faute d'interprétation assurée des signes, le décor des pierres gravées de Jerf el-Ahmar, en Syrie du Nord (X<sup>e</sup> millénaire, cf. Stordeur & Jammous 1995), la présence conjointe et répétée d'un serpent et d'un aigle pouvant faire allusion à des récits amplement diffusés dans tout l'Orient. Sur le continent américain, on compte les *qipu* dans les rangs de la pictographie (F. Salomon 2008, pour un état des interprétations ; Perret 1933 ; Délégé, à paraître). De tels arts de la mémoire se perpétuent jusque dans l'Europe du XVIII<sup>e</sup> siècle : on pense à l'art combinatoire de Raymond Lulle, aux images de Giordano Bruno ou à la mécanique de Leibniz.

Quant à la thèse de l'origine comptable de l'écriture, elle a pour point de départ un double postulat dont la pertinence est contestable : les inventeurs sont avant tout préoccupés par la satisfaction de leurs besoins élémentaires (Février 1948) ; les registres de compte ne peuvent être tenus oralement (Jean 1987). Observant que 90 % des sources mésopotamiennes du IV<sup>e</sup> millénaire sont d'ordre comptable et que 90% des sources chinoises du XIII<sup>e</sup> siècle sont de nature divinatoire, l'assyriologue Jerrold S. Cooper (2004) conclut que l'écriture mésopotamienne est inventée dans une perspective comptable alors que l'écriture chinoise ne l'est pas dans une perspective divinatoire. Il argue du fait que les textes chinois ne font que commenter *a posteriori* des consultations qui les ont précédés alors que les documents comptables mésopotamiens accompagnent l'apparition de l'État. Mais les faits sont têtus, les documents comptables mésopotamiens ne font, dans leur grande majorité, que décrire des opérations qui leur ont préexisté, leur sont étrangères et auxquelles ils sont subordonnés ; en outre, les plus anciens documents comptables ont été trouvés dans des maisons privées situées dans des villes basses, au pied des acroïdes, des lieux dont les élites sociales sont absentes ; il s'agit de textes à caractère juridique, accompagnant des contrats dont ils notent les éléments pertinents. L'origine comptable de l'écriture reste donc à prouver.

En définitive, à l'horizon de la mythographie ou de la pictographie, ce n'est pas l'écriture qui est à mettre en perspective, mais l'image figurative. Certes, les inventeurs de l'écriture ont puisé, dans le répertoire des signes et des objets qui leur étaient familiers, l'inspiration pour concevoir leur propre corpus. Mais ce serait une erreur de croire que ces mêmes signes produits antérieurement et hors du champ de l'écriture contiennent celle-ci en germe. Cette approche serait heuristiquement inepte puisqu'elle conduirait à confondre l'histoire des formes visuelles avec l'instauration d'un système, or il est indispensable de distinguer entre l'identité d'un dessin en tant que marque visuelle et la valeur qu'il acquiert lorsqu'il est intégré dans un système d'écriture. La difficulté est grande puisqu'il n'existe aucun critère définitif qui permette de séparer un signe graphique d'un signe plastique, les signes ayant l'identité dont leurs auteurs les créditent (Eco 1992).

Une inconnue subsiste néanmoins. Dans le cas de la Mésopotamie, en l'état des connaissances, le registre des signes numériques se distingue dans sa conception et dans sa forme, également par sa possible antériorité, du corpus plus vaste des autres signes d'écriture. Semblablement, en Mésoamérique, les Olmèques se servent, dès le II<sup>e</sup> millénaire, d'une grammaire de glyphes pour représenter des données de type calendaire. L'invention de l'écriture se serait-elle faite en deux étapes et le codage

des nombres aurait-il joué, selon l'intuition d'André Leroi-Gourhan, un rôle d'initiateur ? Il n'y a pas à cette question de réponse assurée. Il est toutefois permis d'émettre des doutes. S'agissant des Olmèques, les spécialistes se montrent réticents. Quant à la Mésopotamie, l'un des systèmes métrologiques en usage lors de la première phase de l'écriture se sert déjà d'un graphème issu du corpus général des signes (système dit « EN » : Green & Nissen 1987).

On avance parfois l'argument que les plus anciens textes mésopotamiens ne sont ni lisibles ni intelligibles, et que, écrits dans une « écriture nucléaire », ils ne sont pas autre chose que des aide-mémoire, de la pictographie. Considérons deux documents découverts dans la même ville d'Uruk. Le premier ne contient qu'une notation numérale : six petits cercles, une encoche avec un cercle inscrit, enfin trois encoches ; il est à lire 6 *būr* 1 *èshe* 3 *iku*. Le choix des signes et leur ordre de succession montrent que l'on est en présence du système métrologique utilisé pour la mesure des surfaces ; le total représente une surface d'un peu plus de quatre hectares. Le second s'ouvre par la formule introductive *u<sub>4</sub> ad sag.ki u<sub>4</sub> ad.hal abgal du* : « lorsque les avis et les commandements divins [furent offerts], à ce moment-là le savoir secret des experts fut apporté ». Aucun de ces deux exemples ne s'offre à une lecture paraphrastique aléatoire et les messages linguistiques qu'ils transmettent sont parfaitement clairs. Il faut cependant garder en l'esprit qu'il existe un écart entre la signification linguistique d'un énoncé qui demeure constante et la proposition qu'il exprime, laquelle peut subir des modifications. De fait, pour bien comprendre un énoncé, il faut identifier l'objet dont il parle, connaître le contexte, la situation référentielle qui donne sens. Or, toute écriture, quelle qu'elle soit, est de nature à effacer le contexte et c'est au lecteur de faire effort pour reconstituer la proposition conformément à l'intention du scripteur (Sperber & Wilson 1989). Dans les exemples qui nous occupent, la distance dans le temps, la méconnaissance d'une partie du code, la perte définitive d'informations contextuelles, rendent la tâche du lecteur moderne d'une extrême difficulté et le réduisent à formuler des hypothèses. Toutefois, le premier document a été découvert dans une maison privée, au sein de la ville basse d'Uruk, il ne peut donc s'agir avec lui que d'un texte qui accompagne une cession, une acquisition ou une transmission d'un bien foncier ; il offre les traits caractéristiques les plus remarquables de la communication écrite, c'est un texte que la langue parlée ne peut qu'ignorer, le système d'écriture n'ayant besoin ni de la syntaxe correspondante ni d'aucun système de vocalisation pour devenir un moyen de communication efficace. Le second document, en réalité non moins de trente-six tablettes ou fragments découverts dans des fosses,

consiste dans le plus ancien exemplaire d'un texte lexicographique à caractère scolaire dont le contenu est copié à l'identique et enseigné pendant un millénaire et demi ; pour mémoire, les graphies syllabiques de certains mots et la présence de certains marqueurs syntaxiques contribuent à montrer que les inventeurs de l'écriture mésopotamienne sont les Sumériens (Glassner 2000).

## Définition et typologie des écritures

Il existe deux types de représentations picturales, l'un qui n'a besoin d'aucune justification linguistique, le second qui est accroché à la langue. L'écriture appartient au second, elle qui se situe précisément à l'intersection de ces deux plans de l'activité cognitive que sont l'image et la parole, et qui relève de manière définitoire de la linguistique et de la sémiologie, se distinguant ainsi de toutes les autres formes d'expression visuelle (Christin 1995). Avec elle, l'homme passe par les mots et les sons de la langue pour exprimer sa pensée. Les quatre premières écritures sont des systèmes mixtes, usant de morphélogrammes et de phonogrammes, les graphèmes notant alternativement des mots ou des syllabes.

Si le fonctionnement de la voix se fait dans la continuité des sons émis, inversement, la production du sens, c'est-à-dire la séparation des mots les uns des autres, se fait par leur mise en discontinuité. Les inventeurs de l'écriture détachent la parole du corps humain en la rendant visible sur un support extérieur et découpent non seulement les mots, mais aussi, telle est la grande nouveauté, les syllabes. Nonobstant, ce détachement n'est pas total : Quintilien le professait déjà, on a toujours besoin d'un critère non visuel pour définir une graphie et ce critère, c'est le nom ; c'est lui qui permet d'identifier le signe et de l'enseigner ; or, les textes lexicographiques mésopotamiens du IV<sup>e</sup> millénaire tendent déjà à l'établir, les noms sont aussi anciens que les signes eux-mêmes. Quant à la syllabe, les cognitivistes nous enseignent que sa perception va de soi et que l'analyse syllabique d'un mot se pratique de manière naturelle (Segui 2004). Abdoulaye Barry (1986) a montré, pour sa part, en étudiant les jeux de mots en langue bamanan – les Bamanans ignorent écriture –, comment les formes ludiques que sont, par exemple, les contrepèteries manifestent une connaissance solide de la structure phonologique d'une langue.

Même si, dans un premier temps, il demeure limité, le recours au phonétisme est présent dès les premiers moments de l'écriture. Il se manifeste, aussi bien en Mésopotamie qu'en Égypte, en Chine et en Mésoamérique, dans l'utilisation du rébus pour la notation de mots homophones, dans la création de signes composés de plusieurs sous-graphies

dont l'une a une valeur phonétique conçue pour en indiquer la prononciation, ou dans le recours au monnayage syllabique pour la notation de mots polysyllabiques.

En d'autres termes, on parle d'écriture lorsqu'un corpus de signes faisant système ne se satisfait pas de la seule notation des mots, mais lorsqu'il intègre un niveau d'analyse de la langue visant à faire apparaître des unités phoniques à côté des unités morphologiques. L'écriture égyptienne se singularise en ce qu'elle isole très rapidement les consonnes, une particularité qui résulte de la mise en application du principe de l'acrophonie, un signe se voyant attribuer la valeur phonique de la première consonne du mot qu'il transcrit, et l'écriture chinoise se distingue par la volonté de ses inventeurs de rendre compte également de la structure syntaxique de la langue. Pour mémoire, les marques de potiers ou de maçons sont des signes qui se suffisent à eux-mêmes et qui n'ont nul besoin de se joindre à d'autres ; elles ne forment pas système, leur réunion n'étant jamais que la somme de marques individuelles. Quant aux scories du type des tablettes de Tartaria et dont l'archéologie multiplie les découvertes, dans l'ignorance de tout contexte, elles ne peuvent faire l'objet que d'interminables élucubrations.

Dans ce sens, l'invention marque donc une rupture avec ce qui précède. L'écriture suppose un complexe de problèmes, un concept qui est la condition même de son existence et qui a la particularité de n'être perceptible qu'avec elle. Elle résulte de la mise en œuvre de ce concept, cette représentation mentale faite elle-même d'une pluralité de concepts, de démarches et de pratiques. Où l'on découvre qu'elle ne peut se précéder à elle-même et que l'on ne peut parler ni de pré- ni de proto-écriture.

Mais ne nous y trompons pas. Cherchant à autonomiser l'aspect phonétique, la linguistique a longtemps considéré que la véritable question posée aux inventeurs était celle de la perception des sons. Or, il n'en est rien, car la syllabe n'est pas seulement présente comme unité phonique ; étant premièrement liée à une signification, elle est aussi l'outil le plus simple capable de produire du sens (Vygotski 1997). Le traitement des homophones par l'écriture sumérienne en est un bel exemple qui montre que les unités phoniques informent sur le sens : le son [du], selon qu'il rend les verbes homophones « marcher », « fabriquer », « heurter », « ouvrir », « être bon », ou « parler », est à chaque fois écrit à l'aide d'un signe différent. L'écriture sumérienne est donc orthographique. Dans un autre registre, celui de l'acrophonie, l'attention portée à la syllabe initiale dans l'écriture d'un mot, si elle informe sur le son, correspond aussi au code d'accès au lexique ; ainsi, dans la séquence

suivante, extraite d'une source lexicographique sumérienne composée dès l'invention de l'écriture et enseignée dans les écoles pendant plus d'un millénaire (Englund & Nissen 1993) :

*gal.shita*  
 NUN :ME  
*gal :kin*<sub>5</sub>  
 GAL :TE  
*gal.sukkal*

Il s'agit d'un groupe de noms de fonctions dont la notation par écrit débute, à l'exception d'un seul, par le signe GAL. Le premier désigne un grand prêtre, le dernier le responsable d'une équipe de messagers. Pour le troisième titre, à lire *kingal*, le chef d'une assemblée de notables, l'ordre des graphies contredit l'ordre des unités phonétiques, l'écriture ne visant pas à reproduire nécessairement la suite des sons se succédant dans la langue orale. Le quatrième terme est noté au moyen de deux sous-graphies, la seconde consistant dans un élément phonétique signalant la prononciation du début du mot, le signe GAL étant à lire *tiru*, un titre de courtisan<sup>1</sup>. Quant au signe composé des deux sous-graphies NUN et ME, il figure dans ce contexte puisqu'il se lit *abgal*, « expert », la seconde syllabe étant prononcée [gal]. Bref, l'organisation des titres et des fonctions répond à des critères qui sont tout à la fois graphiques, lexicographiques et phoniques (Glassner 2000 ; Segui 2004).

Stanislas Dehaene justifie le recours à un système logophonique qui lui semble le meilleur compromis possible :

« J'y vois la rencontre entre plusieurs contraintes, liées à notre mémoire, à notre langue, ainsi qu'à la connectivité de notre cerveau. D'une part, un système [...] purement logographique, où chaque mot posséderait son propre symbole, serait impossible à mémoriser en un temps raisonnable [...]. Inversement, la notation du son seul ne peut suffire : dans la plupart des langues, il y a tant d'homonymes [...] que l'écriture phonologique pure souffrirait d'immenses ambiguïtés et deviendrait comparable au patient décodage d'un rébus [...]. Le meilleur compromis semble donc consister en un système mixte, qui mélange des éléments de son et de sens [...]. La connectivité particulière de [...] [la] région visuelle [à savoir la région occipito-temporale ventrale] sert de pivot capable de distribuer les informations phoniques et sémantiques de l'écriture » (2007 : 251).

1. On relève, au passage, qu'il s'agit d'un mot de la langue akkadienne, l'écriture inventée par les Sumériens étant immédiatement apte à noter les mots dans une langue étrangère.

L'invention de l'alphabet se produit en milieu de parler sémitique, un fait qui n'est pas sans conséquences. Dans ces langues, en effet, les mots sont formés d'une racine lexicale consonantique qui est stable et donne le sens, les voyelles remplissant une fonction grammaticale ; les signes dénotant la sonorité des consonnes, il suffit d'écrire les consonnes de la racine et le lecteur averti sait reconstituer l'énoncé vocalisé attendu. L'analyse des graphies montre que les signes choisis dérivent de signes hiéroglyphiques égyptiens, mais la valeur qui leur est attribuée est originale, elle représente la première consonne du mot sémitique qui traduit le mot égyptien dont le hiéroglyphe est le correspondant. Au plan sémiologique, il y a donc emprunt ; au plan linguistique, il est fait appel à deux procédures, la traduction et l'acrophonie. On relève toutefois que dans une inscription sémitique ancienne un signe a conservé sa valeur de logogramme pour dire un mot entier, comme si le graphème continuait, provisoirement, à traduire et le mot et le son (Colless 1990).

Les alphabets consonantiques sémitiques qui se composent d'un nombre variable de signes, entre 22 et 29, sont les ancêtres de l'alphabet grec, emprunté aux Phéniciens vers 800, et dont les auteurs fabriquent leurs voyelles à partir de quelques-unes des consonnes. Témoin insolite de l'emprunt, on observe que, dans certaines inscriptions archaïques, la voyelle d'une syllabe peut ne pas être notée si elle a le même timbre vocalique que celle qui, dans l'abécédaire oral, permet l'articulation de la consonne (Wachter 1991). Comme dans le cadre des écritures mixtes, les graphèmes ne renvoient pas exclusivement, dans les alphabets, aux sons de la langue, ils renvoient aussi aux termes du lexique ; cela apparaît clairement dans le cas des alphabets consonantiques sémitiques ou dans la notation du français et son orthographe étymologique.

### Ressemblance ou arbitraire

Depuis Aristote, plus encore depuis Port Royal et, plus récemment, Ferdinand de Saussure, on juge que le lien entre le signe linguistique et son référent est arbitraire. Depuis lors, Émile Benveniste (1966) a montré que, puisqu'il n'y a de pensée structurée qu'exprimée par des mots, le concept est forcément identique au mot, c'est-à-dire à l'ensemble phonique qui l'exprime. Dans le cas de l'écriture, on peut postuler qu'il en va de même entre le concept et le graphème.

Pour leur part, les Mésopotamiens croient que le réel est assigné dans le terme qui l'exprime. Cette affirmation mérite explication. La langue n'est pas une réplique exacte des choses et il n'y a pas identité entre les mots et

les choses. Cependant, et comme le souligne le vieil adage médiéval *veritas est adaequatio verbi et rei*<sup>2</sup>, il y a un ajustement qui fonde une ressemblance entre les mots et les choses. Si ressemblance il y a, ce n'est pas parce que le référé et le référent sont identiques, mais parce qu'ils partagent certaines propriétés communes. Ces mêmes Mésopotamiens perçoivent très vite que le sens naît, en réalité, du signe graphique, les mots de la langue devenant comme prisonniers des signes d'écriture (J. Bottéro 1977).

Or, toujours en Mésopotamie, les inventeurs de l'écriture motivent les choix des graphèmes qui sont à leurs yeux les marques visibles de ressemblances invisibles et cherchent les raisons qui font que ces graphèmes désignent ce qu'ils signifient (Glassner 2000). Il en est de même en Chine (Fr. Bottéro 1996 et 2004). Les exemples montrent que ces motivations répondent à des rapports approximatifs ou des similarités partielles. En son temps, Jean-François Champollion (1836), le déchiffreur des hiéroglyphes, proposa une typologie des signes qui est toujours d'actualité, distinguant les graphèmes qui représentent directement le réel de ceux qui le représentent par synecdoque, en peignant la partie pour le tout, par métonymie, en notant la cause pour l'effet ou réciproquement, par métaphore ou par énigmes, en jouant de similitudes enfouies et en ayant recours à la fable sociale, par rébus, enfin, en faisant intervenir le phonétisme dans le cas de mots homophones. La variété des procédures a conduit à créer une nomenclature complexe pour désigner les graphèmes. Ainsi parle-t-on dans le plus grand désordre de pictogramme, d'idéogramme ou de logogramme, chaque auteur proposant une définition différente pour les deux premiers termes. Face à cette imprécision, les spécialistes tendent aujourd'hui à privilégier l'emploi du mot logogramme, celui-ci pouvant être polysémique.

Le simple tracé d'un graphème permet, nous dit-on, une identification directe d'un référentiel exprimé par un mot : une tête humaine vue de profil dénote une tête, soit le mot *sag* en sumérien. Dans ce cas, Marcel Cohen (1953) parle de pictogramme-signe, afin de le distinguer des pictogrammes et de la pictographie ; dans le langage de Peirce, on parlerait de signe iconique. La majorité des graphèmes, cependant, ne permet pas semblable identification. En pays de Sumer, la même tête de profil, déjà, peut désigner, par métonymie, un être humain du genre masculin (l'être humain de genre féminin est désigné par un triangle pubien). Il est fait appel, plus généralement, à une fable sociale usant de la métaphore pour expliciter la relation entre le référent et le référé. À Sumer, par exemple,

2. « La vérité se trouve dans l'adéquation entre le mot et la chose » (cf. Ricœur 1975).

l'association oiseau+œuf sert à traduire le verbe « enfanter » ; celle de montagne+femme dit « la servante, l'esclave ». Et l'on rencontre ailleurs des exemples similaires. Il ressort que ce n'est qu'une fois connue la signification du graphème que l'on peut adhérer à l'association d'idées. Dans le cas des signes polysémiques, les associations s'expliquent plus aisément ; ainsi, toujours à Sumer, le signe KA désigne-t-il tout à la fois « la bouche, la dent, le nez, la parole et le verbe parler », soit, respectivement, en sumérien, les mots *ka*, *zu*, *kiri*, *inim* et *du* ; dans un autre registre, celui de la conjugaison d'un verbe où la prononciation de la racine peut être altérée, comme dans le cas du verbe *du*, « marcher », qui se prononce, selon le temps ou le mode considéré, *du*, *gin*, *re* ou *su*, on découvre autant de valeurs qui s'écrivent toujours au moyen du même signe DU, parfois dupliqué.

Tel est le propre de l'analogisme, le mode de raisonnement dominant dans les sociétés où l'écriture est inventée, que de mettre en rapport des éléments discontinus mais ressemblants et d'être fondé sur cet écart parfois infime qui sépare le réel de sa représentation en même temps qu'il préserve dans l'un et l'autre registre la spécificité de chacun (Descola 2005). Où l'on découvre qu'il n'y a pas de frontière étanche entre les divers types de graphèmes tels qu'ils sont identifiés depuis Champollion. Le pictogramme-signe n'est jamais qu'un cas extrême de ressemblance maximale.

Il en va tout autrement dans les alphabets. Là, le répertoire des signes est considérablement réduit et ceux-ci ne sont plus utilisés pour noter des morphèmes, mais exclusivement des segments de la structure phonique. Cependant, et contrairement à une idée reçue, ils ne transcrivent pas, loin s'en faut, tous les sons de la langue (Todorov 1972). Ils ne sont pas l'outil achevé des rêves de certains.



On ne peut donc plus se satisfaire de la vision téléologique de l'histoire de l'écriture qui faisait de notre alphabet latin, institué comme la meilleure écriture possible, le point ultime d'un processus de progrès qui avait pour point de départ une notation primitive et maladroitement des choses ou des idées, une pictographie originelle réputée inintelligible et dont les signes auraient procédé d'une démarche ignorante de la langue, avant d'accéder, par maturation lente, à une première notation approximative de la langue parlée, plus tard à celle des sons, « la picturalité que représente l'écriture » ayant été lentement « asservie à la gestualité que représente la langue » (Calvet 1996 : 23), et avant de se muer, enfin, en un véritable système phonétique intégrant toute la dimension linguistique. On renonce donc à

la vieille typologie des écritures. Le stade logographique ou morphémo-graphique n'est pas documenté, sous réserve de confusion avec la pictographie<sup>3</sup> (les pictogrammes pouvant fonctionner comme les occurrences d'un type, certains spécialistes ont cru y reconnaître des écritures) dont l'enquête ethnographique a démontré qu'elle relevait de sociétés sans écriture ; les systèmes dits syllabiques ne se sont jamais totalement défaits du recours à la logographie (Gelb 1973). Deux types d'écritures demeurent donc : les écritures mixtes et les écritures phonétiques au rang desquelles se situent les alphabets (on inclut sous ce terme les alphasyllabaires, cf. R. Salomon 2000). Jusqu'à plus ample informé, les systèmes purement logographiques existants sont l'œuvre d'individus lettrés, dans des sociétés préalablement alphabétisées<sup>4</sup>. Rappelons que ces derniers ne traduisent nullement tous les sons des langues. Aristote, déjà, n'était pas sans le savoir, lui qui assista à l'introduction de l'alphabet ionien à Athènes en remplacement de l'alphabet attique ; les grammairiens latins n'ont eu de cesse de souligner que leur alphabet était une représentation insuffisante des éléments oraux et qu'il y figurait, en outre, des lettres manquantes : le même signe servant à noter le [v] et le [u], pour ne retenir que cet exemple, l'empereur Claude imposa, pour la durée de son règne (de 41 à 54 ap. J.-C.), l'usage du F renversé et au miroir pour noter le premier (Desbordes 2007).

3. Le cas du système aztèque est fort discuté. Pour Elizabeth H. Boone (1994 et 2008), il s'agirait d'une pictographie, autrement dit d'un système logographique, mais qui présente cette particularité de comporter des « glottographies », des notations phonétiques ; ces dernières seraient apparues sous l'influence des conquérants espagnols. Marc Thouvenot (à paraître) démontre, cependant, qu'il faut abandonner la notion de pictographie, s'agissant des Aztèques. Se fondant sur l'étude de vingt-neuf *codices*, il identifie 23623 glyphes et 14277 personnages, soit un total de 37800 graphèmes différents. Il relève que tous ces graphèmes sont composés à l'aide de 847 sous-graphies. La différence entre ces deux chiffres est hautement significative, elle suffit à montrer que nombre des sous-graphies ont nécessairement des valeurs phonétiques. De fait, les Aztèques usent de l'acrophonie, exploitent les homophonies et jouent des paronymes. Le même auteur ajoute (1998) que le *codex Xolotl* est, selon lui, une copie d'époque coloniale d'un original précolonial, et formule l'hypothèse que les inventeurs de l'écriture nahuatl ont subi l'influence de l'écriture maya.

Une question se pose, également, à propos du système louwite, une écriture hiéroglyphique en usage entre le VII<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère en Anatolie et en Syrie du Nord. John D. Hawkins (2000) montre qu'il ne se compose, pendant plusieurs siècles (de 1650 au début du XIII<sup>e</sup> siècle), que de signes logographiques, avant d'avoir recours également à des signes syllabiques. Serait-on passé d'un système pictographique à une écriture ? Récemment, Isabelle Klock-Fontanille (2007) découvre la présence d'un syllabogramme sur un sceau du XVI<sup>e</sup> siècle. Sans doute faut-il attendre qu'une meilleure connaissance des données factuelles permette de porter un jugement définitif sur cette question.

4. Ainsi les écritures micmac, testérienne ou andine, créées par des missionnaires ayant parfois trouvé l'inspiration dans les pictographies locales et les arts de la mémoire qu'elles illustrent, et qui furent en usage pendant plusieurs siècles (communication personnelle de Pierre Déléage).

Adoptant le point de vue du lecteur davantage que celui de l'inventeur, et empruntant le vocabulaire de Louis Hjelmslev, Florian Coulmas (2003) propose une autre typologie et distingue entre les écritures plémiques dont les signes enregistrent en même temps le sens et la forme linguistique, et les écritures cénémiques dont les signes sont dépourvus de sens et n'enregistrent que la forme linguistique. Ces deux types détermineraient-ils deux types de lectures, l'un requérant la connaissance de la langue et du contexte, l'autre non ? Les cognitivistes sont dubitatifs sur la pertinence de ce classement, car, même si les modalités de lecture y sont variables, il ne semble pas générer de capacités spécifiques (Seidenberg 1992).

L'écriture appartient au monde de l'image autant qu'à l'univers des signes linguistiques. Ses signes se définissent selon une double relation qui autorise à la fois le renvoi au signifiant phonique et au signifié (Catach 1985). Dans tous les cas, en se servant de l'espace qu'elle réconcilie avec le temps comme atout pour jouer tour à tour de la synchronie et de la diachronie, de la simultanéité et de la successivité, elle procède à un découpage des éléments qu'elle veut représenter en composantes jugées pertinentes. Le mystère de son invention demeure entier. On a vu qu'elle aide l'homme à se situer dans le monde, imposant ses critères dans le mode de classification du réel. On sait, depuis Platon, qu'elle sert à pérenniser, et Jack Goody a souligné, dans ses travaux, sa fonction cognitive, son aptitude à créer des possibilités inédites d'action sociale. Dès les lendemains de son invention, en Mésopotamie, elle se montre perturbatrice jusque dans ses usages minimaux comme la gestion, autorisant l'établissement de bilans et de balances de comptes qui permettent les anticipations et les calculs prévisionnels.

Observant que l'homme utilise toujours plusieurs systèmes de signes, Émile Benveniste (1974) soulignait qu'en leur sein, les uns étaient interprétants, les autres interprétés, les signes de la langue étant les seuls à pouvoir interpréter tous les autres. De ce point de vue, les signes de l'écriture ont même statut que ceux de la langue, l'écriture apparaissant à son tour, pour reprendre l'expression de Benveniste, « comme inscription de la description et du raisonnement ».

*Centre national de la recherche scientifique  
Archéologies et sciences de l'Antiquité (ArScAn), Nanterre  
jglassner@wanadoo.fr*

MOTS CLÉS/KEYWORDS : linguistique/*linguistic* – écriture/*writing* – systèmes d'écriture (origine des)/*writing systems (origin of)* – pictographique/*pictography* – signe linguistique/*linguistic sign* – alphabet – Mésopotamie/*Mesopotamia*.

## BIBLIOGRAPHIE

Barry, Abdoulaye

1986 « Les jeux de mots en langue bamanan : remarques linguistiques et pédagogiques », *Mandenkan* 12 : 1-96.

Benveniste, Émile

1966 *Problèmes de linguistique générale*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »).

1974 *Problèmes de linguistique générale*, 2. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »).

Boone, Elizabeth Hill

1994 « Introduction : Writing and Recording Knowledge », in Elizabeth H. Boone & Walter D. Mignolo, eds, *Writing Without Words. Alternative Literacies in Mesoamerica and the Andes*. Durham, Duke University Press : 3-26.

2008 « The Death of Mexican Pictography », in John Baines, John Bennet & Stephen Houston, eds, *The Disappearance of Writing Systems. Perspectives on Literacy and Communication*. London-Oakville, Equinox : 253-284.

Bottéro, Françoise

1996 *Sémantisme et classification dans l'écriture chinoise. Les systèmes de classement des caractères par clés du « Shuowen jiezi » au « Kangxi zidian »*. Paris, Collège de France-Institut des hautes études chinoises (« Mémoires de l'Institut des hautes études chinoises » 37).

2004 « Writing on Shell and Bone in Shang China », in Stephen D. Houston, ed., *The First Writing. Script Invention as History and Process*. Cambridge-New York, Cambridge University Press : 250-261.

Bottéro, Jean

1977 « Les noms de Marduk, l'écriture et la "logique" en Mésopotamie ancienne », in Maria de Jong Ellis, ed., *Essays on the Ancient Near East in Memory of Jacob Joel Finkelstein*. Hamden, Archon Books : 5-28.

1982 « De l'aide-mémoire à l'écriture », in Anne-Marie Christin, ed., *Écritures*, 1. *Systèmes idéographiques et pratiques expressives*. Paris, Le Sycomore : 13-37.

Calvet, Louis-Jean

1996 *Histoire de l'écriture*. Paris, Plon.

Catach, Nina

1985 « L'Écriture et le signe plérémiq », *Modèles linguistiques* 7 (2) : 53-71.

Champollion, Jean-François

1836 *Grammaire égyptienne ou principes généraux de l'écriture sacrée égyptienne...* Paris, Firmin-Didot frères.

Christin, Anne-Marie

1995 *L'Image écrite ou La déraison graphique*. Paris, Flammarion.

Cohen, Marcel

1953 *L'Écriture*. Paris, Éd. sociales (« La Culture et les hommes »).

Colless, Brian E.

1990 « The Proto-Alphabetic Inscriptions of Sinai », *Abr-Nahrain* 28 : 1-52.

Cooper, Jerrold S.

2004 « Babylonian Beginnings : The Origin of the Cuneiform Writing System in Comparative Perspective », in Stephen D. Houston, ed., *The First Writing. Script Invention as History and Process*. Cambridge-New York, Cambridge University Press : 71-99.

Coulmas, Florian

2003 *Writing Systems. An Introduction to their Linguistic Analysis*. Cambridge-New York, Cambridge University Press.

Dehaene, Stanislas

2007 *Les Neurones de la lecture*. Paris, Odile Jacob.

Déléage, Pierre

2009 « Les Khipu : une mémoire locale ? », *Cahiers des Amériques latines* 54 (à paraître).

Desbordes, Françoise

2007 *Idées grecques et romaines sur le langage. Travaux d'histoire et d'épistémologie*. Paris, ENS Éd. (« Langages »).

Descola, Philippe

2005 *Par-delà nature et culture*. Paris, Gallimard.

Diringer, David

1937 *L'Alfabeto nella Storia della civiltà*. Firenze, Barbera.

Eco, Umberto

1992 *La Production des signes*. Paris, Librairie générale française (« Le Livre de poche. Biblio essais » 4152).

Englund, Robert K. & Hans-J. Nissen

1993 *Die lexikalischen Listen der Archaischen Texte aus Uruk*. Berlin, Mann Verlag.

Février, James G.

1948 *Histoire de l'écriture*. Paris, Payot (« Bibliothèque historique »).

Gelb, Ignace J.

1973 *Pour une théorie de l'écriture*. Paris, Flammarion (« Idées et recherches »).

Glassner, Jean-Jacques

2000 *Écrire à Sumer. L'invention du cunéiforme*. Paris, Le Seuil.

Goody, Jack

1979 *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*. Paris, Minuit.

1986 *La Logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*. Paris, A. Colin.

Green, M.W. & Hans-J. Nissen

1987 *Zeichenliste der Archaischen Texte aus Uruk*. Berlin, Mann Verlag.

Hawkins, John David

2000 *Corpus of Hieroglyphic Luwian Inscriptions*, 1. *Inscriptions of the Iron Age*. Berlin-New York, W. de Gruyter.

Jean, Georges

1987 *L'Écriture mémoire des hommes*. Paris, Gallimard (« Découvertes Gallimard »).

Klock-Fontanille, Isabelle

2007 « The Invention of Luwian Hieroglyphic Script », in *International Conference « The Origin of Early Writing Systems »*, Pékin, octobre 2007 [http://www.caeno.org/origins/papers/Klock-Fontanille\_LuwianHieroglyphs.pdf].

Leroi-Gourhan, André

1964-1965 *Le Geste et la Parole*. Paris, Albin Michel, 2 vol.

Perret, Jacques

1933 « Observations et documents sur les Indiens Emerillon de la Guyane française », *Journal de la Société des américanistes* 25 (1) : 65-98.

Ricœur, Paul

1975 *La Métaphore vive*. Paris, Le Seuil (« L'Ordre philosophique »).

Salomon, Frank

2008 « Late Khipu Use », in John Baines, John Bennet & Stephen Houston, eds, *The Disappearance of Writing Systems. Perspectives on Literacy and Communication*. London-Oakville, Equinox : 285-310.

Salomon, Richard G.

2000 « Typological Observations on the Indic Script Group and its Relationship to Other Alphasyllabaries », *Studies in the Linguistic Sciences* 30 (1) : 87-104.

Saussure, Ferdinand de

2002 *Écrits de linguistique générale*. Éd. par Simon Bouquet & Rudolf Engler. Paris, Gallimard (« Bibliothèque de philosophie »).

Schmandt-Besserat, Denise

1992 *Before Writing, From Counting to Cuneiform*. Austin, University of Texas Press, 2 vol.

Segui, Juan

2004 « Perception du langage et modularité », in Daniel Andler, ed., *Introduction aux sciences cognitives*. Paris, Gallimard (« Folio. Essais » 179) : 131-152.

Seidenberg, M. S.

1992 « Beyond Orthographic Depth in Reading », in Ram Frost & Leonard Katz, eds, *Orthography, Phonology, Morphology and Meaning*. Amsterdam, Elsevier : 85-118.

Severi, Carlo

2007 *Le Principe de la Chimère. Une anthropologie de la mémoire*. Paris, Éd. Rue d'Ulm-Musée du quai Branly (« Æsthetica »).

2009 « L'univers des arts de la mémoire : anthropologie d'un artefact mental », *Annales HSS* 64 : 463-493.

Sperber, Dan & Deirdre Wilson

1989 *La Pertinence. Communication et cognition*. Paris, Minuit (« Propositions »).

Stordeur, Danielle & Bassam Jammous

1995 « Pierre à rainure à décor animal trouvée dans l'horizon PPNA de Jerf el-Ahmar (Syrie) », *Paléorient* 21 (1) : 129-130.

Thouvenot, Marc

1998 « Valeurs phoniques et unités de langue dans les glyphes des *Codex Xolotl et Vergara* », *Amerindia* 23 : 67-98.

2009 « L'Écriture figurative du nahuatl ou *in tlacuillo* », in Nathalie Beaux, Bernard Pottier & Nicolas Grimal, eds, *Image et conception du monde dans les écritures figuratives. Actes du colloque Collège de France, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 24-25 janvier 2008*. Paris, éd. Soleb : 80-139.

Todorov, Tzvetan

1972 « Écriture », in Oswald Ducrot & Tzvetan Todorov, eds, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Le Seuil.

Vygotski, Lev

1997 *Pensée et Langage*. Paris, La Dispute.

Wachter, Rudolf

1991 « Abbreviated Writing », *Kadmos* 30 (1) : 49-80.

## RÉSUMÉ/ABSTRACT

---

Jean-Jacques Glassner, *Essai pour une définition des écritures*. — Contrairement au langage parlé, l'écriture est un artefact créé par l'homme. Elle fait souvent figure d'accessoire facultatif, voire inutile. Et pourtant, une fois inventée, elle ne se perd plus. Tout au contraire, son usage ne cesse de se répandre. Avec elle, l'éternité du monde, avec sa provision d'écritures et les nouvelles technologies, semble assurée. Il importe donc d'en tenter une définition, de décrire les traits qui la caractérisent afin de mieux déterminer la place qui est la sienne parmi les autres systèmes de signes.

Jean-Jacques Glassner, *An Attempt to Define Forms of Writing*. — Unlike spoken language, writing is a man-made artefact. It often turned out to be an optional, even useless, accessory. But once invented, it is no longer lost. Quite to the contrary, its usage has never stopped spreading. Writing seems to preserve the eternity of the world with its forms of writing and new technologies. It is worthwhile to define writing and describe its characteristics in order to better determine its place among other systems of signs.